

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 11 février 2011
(convocation du 31 janvier 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Onze Février Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie-Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. GAUTE Jean-Michel à M. SIBE Maxime
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. TURON Jean-Pierre
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 50
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme PARCELIER Muriel
M. CAZENAVE Charles à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme COLLET Brigitte à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DUBOS Gérard à Mlle DELTIPLE Nathalie à partir 10 h 30

M. DUPOUY Alain à M. DELAUX Stéphan
Mlle EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme FOURCADE Paulette à Mme FAORO Michèle
M. GALAN Jean-Claude à M. FEUGAS Jean-Claude
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LAGOFUN Gérard à M. HERITIE Michel
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 15
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
Mme WALRYCK Anne à M. DUCASSOU Dominique

LA SEANCE EST OUVERTE

- | |
|--|
| <p style="text-align: center;">FLOIRAC - ZAC des QUAIS</p> <p><input type="checkbox"/> MARCHES PUBLICS - Désignation d'un architecte urbaniste coordonnateur</p> <p><input type="checkbox"/> APPEL D'OFFRES OUVERT</p> <p><input type="checkbox"/> AUTORISATION - DECISION</p> |
|--|

Madame BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La ZAC des Quais de Floirac, sur un site de 43 ha situé entre la Garonne et le centre ville, constitue une opération d'envergure permettant la réalisation d'environ 1 000 logements, l'implantation du grand Aréna, la création d'immeubles d'activités artisanales et tertiaires et la réalisation d'équipements publics (avenue, promenade, places publiques, groupe scolaire...), dans un concept urbain de ville-jardin.

Le dossier initial de réalisation a été approuvé en 1993, modifié une première fois par délibération n° 2001/567 du 18 juin 2001, puis une seconde fois par la délibération n° 2006/0838 du 24 novembre 2006. L'aménagement est réalisé en régie par la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Dans ce cadre, la CUB a confié par le biais d'une procédure adaptée à la SARL Atelier PETERMULLER, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'architecte urbaniste coordonnateur, chargé d'une expertise conseil visant à garantir la qualité urbanistique et architecturale des futures constructions de l'opération.

Ce marché à bons de commande initial, notifié le 29 juillet 2005, a été conclu pour un seuil minimum de 74 000€ HT et un maximum de 169 500€ HT, et pour une durée de 4 ans portée par avenants à 6 ans (avenants n°2 et n°3).

Ce marché initial arrivera donc à échéance le 29 juillet 2011, il aura alors permis de préciser les faisabilités sur 19 des 20 îlots de l'opération, et d'accompagner 15 des 25 programmes immobiliers envisagés. Les engagements financiers liés s'élèveront alors à environ 150 000€ HT.

Selon les termes du dossier de création-réalisation modificatif approuvé par délibération n° 2006/0838 du 24 novembre 2006 et du dernier CRAC approuvé par délibération n° 2010/0219 du 16 avril 2010, l'opération d'aménagement est programmée pour s'achever en 2015.

Afin de ne pas exposer la Communauté Urbaine de Bordeaux à une situation de rupture de la prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, il est proposé de lancer un nouveau marché à bons de commande, avec un seuil minimum de 35 880€ HT et un maximum de 95 680€ HT, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, visant à s'adjoindre les services d'un architecte urbaniste coordonnateur en charge de veiller à la qualité et l'intégration des programmes immobiliers à réaliser.

A cette fin, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert avec publicité européenne, en application des articles 33.3, 57 à 59, et 77 du code des marchés publics en vue de la dévolution des prestations décrites ci-dessus. Ce dossier est consultable par les conseillers communautaires à la Direction Centrale des Achats et Marchés, en application des articles L 2121-12 et 13 du code général des collectivités territoriales.

Le financement de ces prestations sera à imputer sur les crédits ouverts au budget annexe de l'exercice 2011 et suivants – Chapitre 11 - compte 6045 – CRB D710 - Programme ZAC 04.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme,

VU la délibération n° 2006/0838 de novembre 2006 approuvant le dossier de création-réalisation modificatif,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

Pour permettre la poursuite de la réalisation de la ZAC des QUAIS à FLOIRAC et garantir la qualité urbanistique et architecturale des différents projets de construction il y a lieu de désigner un architecte urbaniste coordonnateur.

DECIDE

Article 1 : Monsieur le Président est autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de la désignation d'un architecte urbaniste coordonnateur, lequel sera chargé du suivi des projets de construction dans le cadre de la ZAC, par le biais d'un **marché à bons de commande d'une durée de 4 ans**.

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer le marché et les actes subséquents, ainsi que tout autre acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : La dépense résultant du présent marché sera imputée sur les crédits ouverts à cet effet au budget annexe ZAC Quai de Floirac de l'exercice 2011 et suivants – Chapitre 11 - compte 6045 – CRB D710 - Programme ZAC 04.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 11 février 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Présidente,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 21 FÉVRIER 2011</p> <p>PUBLIÉ LE : 21 FÉVRIER 2011</p>

Mme. CHRISTINE BOST